

CMQ-68729-001

Séance du 20 avril 2022

**RÉSOLUTION**  
**2022-019**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 757-68-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 757 - 07 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS VISANT À ENCADRER LES RÉSERVOIRS DE GAZ PROPANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Piedmont ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 24 mars 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 24 mars 2022, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Piedmont et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion annonçant l'adoption du projet de règlement a été déposé le 20 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été adopté le 24 janvier 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le second projet de règlement a été adopté le 18 février 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de règlement a fait l'objet d'une consultation écrite en remplacement d'une assemblée consultation publique, le tout conformément à la loi et aux décrets en vigueur au moment de la consultation;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de règlement a été adopté pour des considérations de sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le règlement 757-68-21 modifiant le règlement de zonage 757-07 et ses amendements afin d'ajouter des dispositions visant à encadrer les réservoirs de gaz propane.

---

Sylvie Piérard  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de  
ce document constitue l'original de la  
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président